



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'AGOUT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 20 JANVIER 2011

Membres présents :

organisme	nom
Conseil Général du Tarn	Monsieur Serge CAZALS
Association des Maires 81	Madame Gisèle PAGES
Association des Maires 81	Monsieur Jean-Claude DE BORTOLI
Syndicat Mixte du Bassin Agout	Monsieur Louis CAZALS
Syndicat Mixte du Bassin Agout	Monsieur Jean-Michel ARJONA
Chambre de Commerce et d'Industrie	Madame Valérie VINAY représentante de Monsieur Jacques BARTHES
Chambre d'Agriculture du Tarn	Monsieur Francis ASSEMAT
Electricité Autonome Française	Monsieur Thierry COLOMBIE
Association et Protection Environnement	Monsieur Bernard BIRBES
EDF GDF Tarn Agout	Monsieur Pascal GRABETTE
DDT	Monsieur Gilles BERNAD
Agence de L'eau Adour Garonne	Madame Céline MARUEJOULS
ONEMA	Monsieur Daniel MAYNADIER

Préambule

Monsieur le Président, Louis CAZALS ouvre la séance en remerciant les membres d'être présents à cette première réunion du bureau de la CLE suite à son renouvellement du 15 décembre 2010.

Monsieur le Président rappelle les liens existants entre la CLE qui porte la procédure du SAGE, et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, structure porteuse de cette procédure. Le Syndicat a été désigné en tant que tel par la CLE et est le véritable bras armé de la CLE pour réaliser le SAGE.

Les services de l'Etat rappellent en effet la nécessité que la structure porteuse du SAGE puisse être dotée de moyens humains, techniques et financiers afin de pouvoir élaborer et mettre en œuvre le SAGE.

Monsieur le Président souhaite mettre en lumière toute la difficulté pour le syndicat de répondre aux demandes de la CLE notamment par l'historique du syndicat. Initialement Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout, la mission première du syndicat était l'entretien régulier des cours d'eau et des travaux ponctuels de restauration dans le cadre d'un contrat de rivière. Pour cela, et sur les conseils des partenaires financiers, le syndicat, qui regroupait alors 33 communes (départements du Tarn et Aude, 5 intercommunalités CC Haute-

Vallée du Thoré, CA Castres-Mazamet, CC Pays d'Agout, CC Tarn-Agout, CC Rabastinois et 3 communes isolées Saïx, Puylaurens, Bout-du-Pont de l'Arn), s'est doté d'une équipe d'entretien de 5 agents, complétée en 2006 par un technicien de rivière et d'un ingénieur qui assurait la coordination.

Comme demandé dans l'arrêté préfectoral de désignation de la CLE en 2003, le Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout a été désigné structure porteuse provisoire dans l'attente de la constitution d'une structure de bassin. En 2005, le syndicat de rivière a proposé comme solution la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE, les syndicats d'entretien de rivière existants restant en place.

Cette proposition a été refusée par la préfecture qui a demandé une transformation des statuts du Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout en syndicat de bassin avec des compétences à la carte (compétence générale élaboration du sage, compétences optionnelles entretien de rivière et PAPI) afin de répondre aux anciennes prérogatives et aux nouvelles. Cependant, cette solution n'a pas permis de faire adhérer l'ensemble des collectivités du bassin et les discussions autour des modalités financières se sont déroulées à partir des cotisations de l'ancien syndicat.

Le syndicat a directement fixé dans ses statuts ses cotisations pour les collectivités adhérentes pour la compétence générale. Une révision des cotisations statutaires nécessite préalablement une modification statutaire avec approbation des collectivités membres ce qui est une procédure lente.

De plus l'absence de compétence en gestion de l'eau des communautés de communes ou d'agglomération est une contrainte supplémentaire. Leur adhésion est subordonnée à une modification préalable de leurs statuts. Là aussi, la procédure est relativement lourde d'autant plus en cette période de doute quant au devenir de certaines intercommunalités.

Le Président de la CLE, président du syndicat, demande donc un soutien plein et entier des membres du bureau de la CLE, en particulier de l'Etat et des établissements publics pour faire adhérer au plus vite l'ensemble des collectivités composant le périmètre du bassin. Début 2011, le syndicat Mixte est composé de 9 intercommunalités et 2 en cours d'adhésion sur les 27 intercommunalités présentes en partie ou en totalité sur le territoire. Le Président indique également que le bureau du syndicat envisage d'engager en 2011 une étude économique afin de définir les besoins financiers suivant les missions qu'il souhaite mener à moyen terme.

Point d'étape du SAGE Agout

Sophie LEBROU, Animatrice du SAGE, prend la parole en reprenant les explications du document de synthèse présenté lors de la réunion de la CLE du 15 décembre 2010.

Elle rappelle notamment que :

- La CLE est l'instance d'élaboration du SAGE. Ce dernier, pour des raisons techniques et réglementaires, devra être terminé d'ici fin 2011 pour une mise en enquête publique en 2012. En effet, l'Agence de l'Eau explique que le financement du poste d'animation pour l'élaboration de la CLE est en financement dérogatoire et ne pourra pas être renouvelé en 2012 avec une incertitude pour 2011. Du moment où le SAGE est approuvé par la CLE, la procédure passe en phase de mise en œuvre y compris la procédure de validation. Cette contrainte impose à la CLE de mettre en place une manière de travailler la plus efficace et la plus rapide possible.
- La CLE a pour principal rôle le débat et la concertation de la gestion de la ressource en eaux sur le bassin Agout pour les dix ans à venir.
- L'Agence de l'Eau précise que le travail restant à accomplir en 2011 est un travail de rédaction essentiellement. La CLE et les groupes thématiques qu'elle désirera mettre en place devront, à partir d'un travail synthétique de recueil d'un PAGD technique réalisé en partenariat entre l'animatrice du SAGE et l'Agence de l'Eau, fixer les ambitions du SAGE.

Débat du bureau de la CLE

Le Président rappelle que les délais de travail sont très courts et que donc la meilleure façon de faire évoluer la CLE serait de travailler par groupe de travail sur les 4 sujets principaux repris sur le tableau de planning présenté lors de cette réunion et annexé pour information au compte rendu.

Suite aux discussions, le bureau soulève plusieurs problématiques :

- Des problèmes de pollution : nécessité d'une réflexion sur la pollution diffuse domestique et agricole, avec toutes les difficultés et le besoin de pédagogie que cela suppose. Des pollutions résiduelles notamment sur le Dadou
- Des problèmes de gestion quantitative de l'eau (Bernazobre) notamment sur certains cours d'eau qui ont déjà été mis en avant par le Plan de Gestion des Etiages du Tarn
- Une nouvelle approche de gestion des milieux aquatiques et des nouveaux classements de cours d'eau à venir
- Un travail nécessaire pour lier les projets d'urbanisme et de construction à une meilleure gestion des milieux et de l'eau.

A travers les discussions autour de la table, 4 grandes thématiques se dégagent et dont le bureau souhaite proposer à la CLE afin d'instituer les groupes de travail thématiques :

- Gestion qualitative de l'eau et pollutions diffuses
- Gestion quantitative de l'eau : gestion des étiages et gestion des crues
- Milieux et biodiversité
- Eau, territoires et urbanisme.

La problématique du financement et du développement de la structure porteuse devra également être abordée durant cette année et est un volet identifié à la fois dans le SDAGE (gouvernance) et dans le SAGE Agout.

Afin de lancer concrètement la phase de travail et de concertation, le bureau décide que les documents reprenant une synthèse du diagnostic du SAGE Agout, les orientations fondamentales (qui est le Plan d'Action et de Gestion Durable –PAGD- technique du SAGE) et l'atlas cartographique associé seront présentés le plus tôt possible directement en réunion de CLE sans que cela ne soit fait en bureau. Le bureau se réunira en suivant si besoin.

La date de présentation et de distribution de ces 3 documents est fixée au 24 février 2011 à 18 heures à Labruguière.

Les documents synthèses seront envoyés sous format informatique aux membres du bureau pour consultation avant le 15 février 2011.

Lors de cette même réunion de CLE, cette dernière fixera les différents groupes de travail et les dates de réunion.

Pour le groupe sur la gestion quantitative, la première réunion consistera à réceptionner le schéma de prévention du risque inondation sur le bassin de l'Agout réalisé à la demande de la CLE en 2009-2010.

La séance est levée à 20h.